COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION
PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE – HAUTE-SORNE

Présidence :
Pascal Mahon
t 076 249 19 44,
pascal.mahon@unine.ch

Coordination et communication :
Thibaut Henry
Service de l'information et de la communication,
Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont
t 032 420 50 55, thibauthenry@jura.ch

Suivi du projet :
Sylvain Rigaud
Service de l'énergie,
Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont
t 032 420 53 22,
sylvain.rigaud@jura.ch

Procès-verbal

SÉANCE 25 (4/2026)

Date : Mercredi 17 juin 2026
Lieu : Aula de l'école primaire de Bassecourt
Heure : De 16h45 à 18h30

Présidence et bureau

Pascal Mahon	PMA	CSI, président
Sylvain Rigaud	SRI	SDT / CSI, bureau
Thibaut Henry	THE	SDT / CSI, bureau

Membres ou suppléant.e.s

Pierre Brulhart	PBR	SDT, membre représentant RCJU
Fabien Christe	FCH	Geo-Energie Suisse, suppléant
Eric Dobler	EDO	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
Jacques Favre	JFA	Conseil communal de Boécourt, membre
André Irminger	AIR	Association Géothermie Jura, suppléant
Denis Jeannerat	DJE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Michel Lando	MLA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Thierry Lombard	TLO	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Patrick Riat	PRI	FER-Arcju, membre
Marc Ribeaud	MRI	WWF Jura, suppléant
Vincent Seuret	VSE	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Gérard Struchen	GST	Association Géothermie Jura, membre
Quentin Theiler	QTH	Office de l'environnement, membre
Jean-Pierre Voisard	JPV	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Christophe Wermeille	CWE	Conseil communal de Saulcy, membre
Olivier Zingg	OZI	Geo-Energie Jura, membre

Excusé.e.s

Céline Barrelet	CBA	WWF Jura, membre
Pierre-Alain Berret	PAB	CCIJ, membre
Olivier Chèvre	OCH	Conseil communal de Haute-Sorne, membre
Vincent Gigandet	VGI	FER-Arcju, suppléant
Marc Kury	MKU	AgriJura, membre
Nicole Lupi	NLU	OFEN, membre
Peter Meier	PME	Geo-Energie Suisse, membre
Camille Rémy	CRE	SIC/CSI, bureau
Ivan Retti	IRE	Office de l'environnement, suppléant
Massimo Zappala	MZA	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre

Absent.e.s

Alain Giradin	AGI	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, membre
Gabriel Wolfer	GWO	Citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, suppléant

Procès-verbal

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

PMA ouvre la 25ème séance de la CSI en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes pour cette quatrième rencontre de l'année 2026. Le président de la CSI annonce ensuite les personnes excusées pour cette séance (cf. page précédente).

Pour rappel, l'ordre du jour, accompagné de ses annexes, a été transmis le 8 juin 2026. Etant donné qu'il n'appelle ni remarques, ni demandes de modification, il est approuvé tel que proposé par le bureau de la CSI.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2026

Décision :

- **Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2026 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, M Thibaut Henry. Il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la CSI.**

3. Information du bureau et des membres de la CSI

Retour au comité de patronage (CP)

PMA rappelle que le Comité de patronage avait formulé, dans son rapport d'activité 2025, des recommandations directes à l'intention de la CSI. Ces recommandations avaient été discutées lors de la séance du 24 mars dernier.

A ce sujet, PMA a indiqué qu'un retour a été transmis au président du CP, M. Olivier Français. Ce dernier a été informé que la CSI avait bien pris connaissance de ces recommandations et les avait discutées. PMA lui a également expliqué de quelle manière celles-ci allaient être prises en compte ou l'avaient déjà été par la CSI. En réponse, M. Français a fait part de sa satisfaction quant à cette démarche.

Echanges entre CRJ et le Gouvernement jurassien

PBR informe les membres qu'un échange de courriers entre le Gouvernement jurassien et l'association Citoyens responsables Jura (CRJ) a eu lieu à la suite de la réponse du 23 mars 2026 de l'exécutif aux questions formulées par l'association. Dans ce cadre, une rencontre entre une délégation du Gouvernement et une délégation de CRJ a été proposée. A ce stade, le Gouvernement est dans l'attente d'une réponse de l'association

PBR poursuit en indiquant que CRJ s'est montrée ouverte à réévaluer sa position concernant une éventuelle participation à la CSI. Cette question pourrait être abordée lors de la rencontre susmentionnée, si celle-ci devait avoir lieu. (n.d.l.r. : une rencontre aura lieu fin septembre).

Départ de l'administration cantonale du chef de projet et procédure de remplacement en cours

PMA introduit brièvement ce point relatif au départ de Sylvain Rigaud de l'administration cantonale, avant de donner la parole à PBR.

PBR explique que Sylvain Rigaud, chef de projet géothermie profonde au sein de l'Etat jurassien et membre du bureau de la CSI, a décidé de mettre un terme de manière anticipée à son contrat à durée déterminée, qui courrait initialement jusqu'à novembre. Son engagement prendra fin le 22 juillet. Il explique regretter, mais comprendre cette décision.

SRI continuera cependant d'assurer le suivi des travaux d'accompagnement du Groupe d'experts indépendants dans le cadre d'un mandat externe auprès de l'Etat. Cette entente lui permettra également d'assurer un tuilage optimal avec son successeur. L'excellent travail réalisé par SRI facilitera la transmission du dossier.

PBR indique que le processus de recrutement de son successeur est en cours. Il y a eu peu de postulations, mais plusieurs de qualité. La décision devrait être prise et communiquée prochainement.

Ce point ne suscitant pas de discussion, PMA reprend la parole en remerciant, au nom de la CSI, Sylvain Rigaud pour son travail et son engagement sans faille au profit de la commission et de son bureau.

Séance d'information de l'Office de l'environnement

Cf. Présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) – *slides 8 à 10.*

PMA donne la parole à QTH, qui revient brièvement sur la séance d'information organisée par l'Office de l'environnement le 1er juin dernier. Celle-ci avait pour objectif de présenter la demande de concession déposée par Geo-Energie Jura en vue du prélèvement d'eau dans le Tabeillon.

QTH précise qu'il reviendra en détail sur le déroulement et le contenu de cette séance plus tard dans la soirée.

Séisme de magnitude 2,6 en région de Delémont

Cf. Présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) **–** *slide 7.*

SRI informe les membres qu'un séisme de magnitude 2,6, non ressenti en surface, s'est produit le 27 mai dernier dans la région de Delémont, plus précisément à Movelier, à une profondeur de 17,2 km. Il précise qu'il est difficile de comparer un séisme aussi profond avec un éventuel événement sismique lié au projet, la profondeur étant environ quatre fois plus importante. Cet exemple permet néanmoins de mettre certains éléments en perspective.

OZI ajoute que le seuil des premiers dommages, fixé initialement à une magnitude de 2,6 dans l'étude de risque de 2014-2015 menée sur la base des hypothèses conservatrices retenues pour le projet de Bâle, a été revu à la hausse à la suite de l'étude sismique réalisée en marge

de la phase exploratoire. Selon les résultats actuels, ce seuil de dommage devrait se situer aux alentours d'une magnitude de 3,4.

SRI souligne cependant que la condition ne change pas. Le seuil ayant été fixé à 2,6 au début du projet, il ne pourra en aucun cas être revu à la hausse, même si GES parvient à prouver qu'il ne correspond pas au seuil des premiers dommages.

PMA ouvre la discussion.

Question n° 1

PBR : On se situe à une localisation largement plus profonde que celle que le forage pourrait atteindre dans le cadre du projet, dans quelle mesure peut-on mettre en perspective les deux magnitudes ?

OZI : La magnitude est la même : elle mesure l'énergie déployée par le séisme. Ce qui sera par contre différent, c'est l'effet en surface. Plus un séisme est profond et plus les ondes seront atténuées. Un séisme à 4km sera donc davantage ressenti en surface qu'un séisme à 17km.

Démission de la CSI de M. Alain Girardin

PMA explique avoir encore une information de dernière minute à transmettre aux membres, à savoir la lettre de démission de M. Alain Girardin, représentant des citoyennes et citoyens de Haute-Sorne, lettre qui vient de lui être remise, en début de séance.

N'ayant pas eu le temps de lire l'entier de la lettre, PMA s'engage à tenir les membres informés de son contenu lors de la prochaine séance.

Il précise que M. Girardin étant un représentant des citoyennes et citoyens, il reviendra au Conseil général de Haute-Sorne de choisir sa ou son successeur pour siéger à la CSI.

4. Retour sur la séance publique du 29 avril

PMA ouvre le quatrième point à l'ordre du jour, qui consiste en une discussion générale au sujet de la soirée publique organisée par la CSI le 29 avril dernier. L'objectif est d'avoir un retour global des membres.

Il ajoute qu'un compte-rendu détaillé des discussions de cette soirée a été rédigé. Il sollicite donc, dans un second temps, les membres quant à la destination à donner à ce document, l'idée étant de le mettre à disposition du public sur le site de la CSI.

Question n° 2

DJE : J'ai beaucoup aimé la présentation du Dr. Pierre Yves Jeannin sur le karst et les différentes couches géologiques. Un sujet en lien direct avec la géothermie. Il a fourni une présentation contenant des informations très importantes, avec un niveau

scientifique élevé, mais une très bonne vulgarisation pour le grand public. Cela a rendu sa thématique accessible et beaucoup de personnes ont eu le même avis. Je tenais à le souligner.

PMA : Cela signifie-t-il, entre les lignes, que les autres présentations étaient moins intéressantes ?

DJE : Non du tout, le sujet était en accord avec ce qui était attendu et il a levé pas mal d'incertitudes de la population, notamment au sujet du court-circuitage des nappes.

PMA : Je partage complètement votre avis.

VSE : Je vous rejoins en ce qui concerne la présentation de M. Jeannin. Je me suis dit que les gens allaient enfin être rassurés sur cette thématique, car je l'ai trouvé très rassurant, bien qu'il ne soit pas adepte de géothermie profonde. En revanche, la présentation sur les séismes qui a suivi était un mauvais casting. Tout l'effort d'apaisement initié par M. Jeannin a été balayé par la présentation suivante. L'exposé de M. Jeannin était ciblé, il avait très bien préparé son sujet sur le cas de Haute-Sorne, ce qui n'était le cas de la présentation suivante. Cela a contribué à déstabiliser l'assemblée. Je trouve dommage.

PMA : Nous avons fait le même constat au sein du bureau. Il y a eu un petit souci de communication avec l'intervenante. Elle s'est déplacée alors même que l'un de ses proches se trouvait dans un état de santé critique. Nous n'avons donc pas pu préparer correctement son passage et ses slides sont arrivées en dernière minute. Je ne dis pas du tout ça pour dédouaner qui que ce soit, ni elle, ni le bureau. Je dis juste que nous avons rencontré quelques difficultés en préparant cette présentation.

Question n° 3

MRI : J'ai une remarque à propos de l'eau. Nous disposons d'une structure bien en place pour surveiller les risques liés à la sismicité du projet. En revanche, en ce qui concerne l'utilisation de l'eau, je me demande si les citoyens peuvent avoir confiance dans les outils de surveillance locaux. Ne serait-il pas adéquat de mandater un institut tel que l'Eawag, organe spécialisé en recherche aquatique de l'EPFZ, pour une expertise externe. Il existe incontestablement un risque de fuite le long de la conduite susceptible de provoquer une perte de liquide dans des endroits non souhaités. Ces risques de pollution et de dommages à long-terme sont considérés comme préoccupants par le WWF. Ainsi, j'estime utile de demander une expertise externe dédiée spécialement à cet aspect.

PMA : Si je comprends bien, il s'agit-là d'une proposition que vous faites à la CSI. Nous reviendrons plus tard sur la question de la concession, mais votre proposition concerne plutôt l'utilisation concrète de l'eau, pas la prise d'eau. Cette thématique est rarement abordée et on pourrait imaginer que cette question reviendra plus tard. Je propose que l'on note cette proposition et que l'on en rediscute à l'avenir. Nous avions d'ailleurs

discuté d'adjoindre à la CSI une personne issue du monde scientifique. Cette question est toujours sur la table.

Question n° 4

PMA : Je ne sais pas si d'autres personnes ont des retours. J'en ai encore un de mon côté. Pour être honnête, j'ai eu un moment de doute ou de découragement à l'issue de la séance, sur l'utilité de telles séances. Je continue cependant de penser que l'exercice doit être fait, c'est notre rôle et je suis prêt à le refaire. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il est prévu que la CSI organise une autre séance publique cette année, une fois la décision du Gouvernement communiquée et ce, quelle que soit l'issue.

VSE : Pour rebondir là-dessus, au niveau du timing, j'ai trouvé la séance trop longue. Le programme n'a pas été respecté et je me demande si, parfois, nous ne devrions pas couper court aux discussions. J'ai compris le départ anticipé de certaines personnes. Une dame a par exemple pris la parole dix fois durant la séance, ne pourrait-on pas essayer de mieux cadrer ?

PMA : Nous avons eu cette discussion avec le bureau lors du débriefing de la séance. L'exercice est difficile. Nous pourrions couper court aux discussions, mais l'objectif était de laisser les gens s'exprimer et faire part de leurs frustrations, ce qui ne concorde pas vraiment avec le fait de couper la parole des participants.

VSE : Si on dépasse de 15 ou 30 minutes c'est acceptable mais 1h30, ça me paraît trop. Mais je comprends que ce n'est pas évident.

PMA : On l'a vu, la séance de l'ENV a aussi débordé, car les gens ont exprimé leur mécontentement.

QTH : Effectivement, si je peux rebondir, à peine l'introduction faite, cinq mains s'étaient déjà levées. Si on n'accepte pas les questions, les gens se frustrent et partent.

VSE : Le problème est la différence entre la durée annoncée et la durée effective. Quand ça dure trop long, les gens saturent, se frustrent et le débat n'est pas constructif.

QTH : On pourrait faire un système de pause, en laissant aux gens qui souhaitent partir un moment où ils peuvent le faire.

En conclusion de ce point, SRI a souhaité saluer la troisième présentation, du Dr Clotaire Michel, qui a selon lui apporté un nouveau regard et une mise en perspective encore jamais proposée sur les notions de risque et d'acceptabilité du risque. Son approche mettant en comparaison les risques induits et naturels était selon lui novatrice et très pertinente.

5. Etat des lieux du projet

Le cinquième point à l'ordre du jours concerne l'état d'avancement du projet. PMA a estimé utile de faire le point avant la pause estivale, en écoutant les points de vue de l'exploitant et des services cantonaux impliqués dans le dossier.

a) Du point de vue de Geo-Energie Jura

Cf. Présentation PowerPoint (annexée au procès-verbal) **–** *slides 13 à 19*.

OZI explique qu'aucune activité n'est en cours sur le site. Geo-Energie Suisse a remis au Groupe d'experts indépendants (GEI) un recueil de rapports techniques, dont un aperçu est à découvrir sur la présentation PowerPoint, en plus d'exemples concrets. Ces rapports font l'objet d'une analyse pointue du GEI, avant que ce dernier ne transmette ses recommandations au Gouvernement.

Il présente aux membres comment le réservoir a été modélisé et a expliqué quel système de monitoring sismique serait mis en place en cas de poursuite du projet.

Au sujet du puits, OZI explique qu'il demeure ouvert, malgré qu'aucune activité n'y soit menée. La micro sismicité continue d'être mesurée en continu grâce au réseau de surface et à deux sismomètres se trouvant encore dans le forage. Le directeur de GEJ a cependant indiqué que l'un des deux se trouvait dans un état défectueux.

Question n° 5

PMA : Sur les deux cas de plaintes pour lesquels vous avez été reconnu « responsables » des dommages, un accord a donc été signé à l'amiable ?

OZI : Sur les deux cas, l'expert a estimé qu'il était possible que les travaux aient pu aggraver des fissures préexistantes. En d'autres termes, il n'a pas pu prouver que nos activités n'avaient aucun lien avec l'aggravement de ces fissures. Nous avons proposé une solution à l'amiable, en prenant à notre charge la moitié des frais de réparation. Proposition qui a satisfait les plaignants.

PMA : C'était lié au forage ou à la campagne sismique ?

OZI : Il s'agit en l'occurrence de la campagne sismique et du passage du camion-vibreur, qui était très proche de la maison. Nous avons bien sûr des normes, qui ont été respectées, mais on ne peut jamais exclure que, dans certains cas, comme un bâtiment déjà sous tension, il suffit de peu pour qu'un dommage s'accentue. Dans ce type de cas, nous pouvons entrer en matière. Le forage profond en lui-même ne cause pas de vibration, à moins de se trouver à proximité directe. Pendant les tests de stimulation, sur l'ensemble des événements sismiques mesurés, seuls quatre ont pu être détectés, en temps réel, avec le réseau de surface. Ces derniers étaient encore bien en-deçà du seuil de détection humain. Aucun dommage ne peut donc y être relié.

Question n° 6

MRI : Les sondes supplémentaires que vous envisagez d'installer, j'imagine qu'elles seront à une certaine distance, de manière à pouvoir faire de la triangulation ?

OZI : Oui, c'est juste. Le forage va être dévié, en direction de l'est, nord-est. Il sera donc intéressant d'avoir ces deux forages d'observation de part et d'autre du forage dévié.

MRI : Quelles sont les dimensions de ces forages ?

OZI : Ce sont des petits forages. Une sonde a peut-être 15 centimètres de diamètre. Le forage, tubé et cimenté, se fait en une section et le sismomètre est placé au fond. Sur le projet de Bâle, plusieurs forages de ce type avaient été réalisés, dont un est toujours fonctionnel.

MRI : Les trois forages de Delémont ne peuvent-ils pas être utilisés dans ce but ?

QTH : A ma connaissance, l'un est utilisé pour l'eau potable mais les deux autres, pas sûr.

OZI : Mais à Delémont, nous serions dans tous les cas trop loin pour détecter la micro-sismicité.

b) Concernant la procédure de prise d'eau sur le Tabeillon

Cf. Présentation PowerPoint *(annexée au procès-verbal).– slides 20 à 34.*

QTH présente ensuite la procédure relative à la demande de concession, déposée le 21 mai dernier par le promoteur auprès de l'Office de l'environnement, en vue du prélèvement d'eau dans le Tabeillon. Il rappelle les cinq principales étapes de cette procédure, qui conduira à une décision d'octroi ou de refus de la concession de la part de l'Office. Il présente ensuite les personnes et organismes habilités à s'opposer à la demande.

Pour conclure, QTH dresse un rapide bilan de la séance publique organisée le 1er juin dernier afin de présenter cette demande. Il met en évidence les principaux enseignements, tant positifs que négatifs, qui en sont ressortis.

Question n° 7

DJE : J'ai trouvé certaines affirmations durant la séance un peu dérangeantes. Le fait par exemple de remettre en question le travail du bureau d'ingénieur met en cause toute l'éthique de l'ingénieur. RWB est mis en cause et accusé de subir des pressions, tout comme le Canton. Ces remarques sont assez dérangeantes et peu constructives. Ces gens ignorent toutes les structures et commissions qui sont mises en place pour superviser les procédures et assurer que personne ne puisse faire n'importe quoi. Ces remarques sont peu constructives, déstabilisantes et n'apportent rien.

MLA : Quand les gens ont remis en cause l'étude du bureau d'ingénieur, leurs arguments étaient-ils un peu étayés ou non ?

QTH : Non ils n'avaient pas de fondement.

MLA : Dans ce cas, je trouve que c'est n'importe quoi. S'il y a un fondement scientifique, qui conteste tel ou tel chiffre, pourquoi pas. Mais si c'est pour dire « on ne veut plus de vos ingénieurs, c'est des rigolos », ce n'est pas acceptable.

QTH : Je crois qu'on a montré aussi, dans notre démarche avec le collectif « Sauvons le Tabeillon », qu'on était à l'écoute des préoccupations. On est allé sur place avec eux, pour leur montrer ce qu'eux faisaient faux. Je tiens aussi à souligner la présence de M. Jack Aubry à la séance, que je n'avais jamais vu auparavant. J'ai trouvé très positif qu'il vienne et pose des questions.

Question n° 8

VSE : Dans le cas où certains recours vont jusqu'au Tribunal fédéral, le projet pourrait-il être retardé ?

QTH : Oui tout à fait. L'un des buts de la séance était d'ailleurs de présenter les voies de recours qui s'offrent aux citoyens. Donc cette réalité est connue et prise en considération. Je ne suis pas expert en procédures juridiques, mais j'imagine qu'aller jusqu'au TF peut prendre du temps.

PMA : Je pense oui, la procédure passera en premier lieu par le Tribunal cantonal ou administratif, mais pourrait aller jusqu'au Tribunal fédéral. Cela peut prendre entre six mois un une année et-demie, uniquement pour la procédure fédérale. Il y a encore la procédure cantonale avant.

Question n° 9

JPV : Donc si je comprends bien, Geo-Energie Suisse devra refaire une demande de concession pour s'approvisionner dans le réseau local dans le cas où le Tabeillon ne suffit pas ?

OZI : Non, il ne s'agit en l'occurrence pas d'une procédure de concession.

QTH : Geo-Energie devra, comme n'importe quel privé, faire une demande à la commune pour se s'alimenter par le réseau communal. La suite de ma présentation revient sur cette thématique en lien avec une question au Conseil Général de Haute-Sorne que je vous transmets pour information.

c) Concernant les travaux du GEI et de SED et la procédure au niveau cantonal

Cf. Présentation PowerPoint *(annexée au procès-verbal)* **–** *slide 34*

SRI rappelle les prochaines étapes du projet, détaillant le traitement des rapports de la phase exploratoire et l'analyse du Groupe d'experts indépendants (GEI).

Il explique que le GEI a reçu une série de documents de l'exploitant tels que :

- Des documents de synthèse des résultats géologiques ;
- La mise à jour de l'étude de risque, déjà reçue depuis un certain temps.
    - En parallèle, le SED mène une contre-expertise à ce rapport en réalisant sa propre étude de risque. Les résultats seront transmis au Canton et à Geo-Energie Suisse d'ici quelques mois.

Le GEI établira donc ses recommandations à destination du Gouvernement jurassien sur la base de plusieurs rapports, complétés par la contre-expertise du SED. L'exécutif se positionnera ensuite sur la poursuite du projet, autorisant, ou non, la 2ème phase.

PBR conclut en indiquant aux membres que le ministre Jean-Paul Lachat a rencontré les membres du GEI en début de semaine et leur a délivré un message clair : le Gouvernement jurassien compte beaucoup sur leur travail et ils doivent prendre le temps de bien analyser les résultats de la phase exploratoire.

Question n° 10

MLA : Donc Sylvain, si je comprends bien, vous allez continuer à travailler sur le projet pour six mois ?

SRI : Uniquement sur les aspects liés au Groupe d'experts, sur une période estimée à six mois. Ce mandat me permettra aussi de faire un tuilage avec mon successeur.

PBR : Pour compléter, MLA n'étant pas présent en début de séance lorsque le sujet a été abordé, le successeur de Sylvain devrait être désigné d'ici début juillet. Son entrée en fonction n'est pas encore définie. L'idée est qu'il puisse bénéficier de l'expérience de Sylvain pour les premiers mois dans ses nouvelles fonctions.

6. Divers

PMA ouvre une discussion en consultant les membres au sujet des prochaines dates réservées pour des séances de la CSI. Il explique que le bureau de la CSI propose d'annuler la prochaine séance, prévue le 8 septembre. Celle du 23 septembre est pour l'instant maintenue, mais, étant dépendante de l'actualité du projet, pourrait être supprimée.

Décision :
- **La prochaine séance de la CSI, initialement prévue le 8 septembre prochain, est annulée.** (n.d.l.r. : la séance du 23 septembre est également annulée)

PMA donne la parole à MRI.

Question n° 11

MRI : Aurons-nous un accès au rapport de recommandation du Groupe d'experts indépendants qui sera transmis au Gouvernement ?

PMA : En tout cas pas avant que le Gouvernement ne l'ait reçu, j'imagine. Nous pourrions cependant imaginer qu'un ou des membres du GEI participent à l'une de nos prochaines séances. Nous en discuterons.

PBR : Dans une idée de transparence, l'objectif est que ces rapports soient publics. Nous discutons la manière avec laquelle ces rapports seront publiés, étant donné qu'ils

sont très techniques et en anglais. Nous verrons donc ce qui sera publié et avec quel niveau scientifique. Il faudra probablement un effort de vulgarisation avant la publication.

7. Conclusion

PMA remercie les membres de la CSI et leur souhaite un bel été, rappelant que la prochaine séance se déroulera l'automne prochain.

La séance est levée à 18h30.

T.Henry, le 6 juillet 2026

Annexes au PV :

- Procès-verbal définitif de la séance du 24 mars 2026 (approuvé en séance du 17 juin 2026) – téléchargeable sur le site Internet de la CSI (https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html)

- Présentation PowerPoint de la séance du 17 juin 2026 – téléchargeable sur le site Internet de la CSI (https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html)

- Compte-rendu de la séance publique du 29 avril 2026 - téléchargeable sur le site Internet de la CSI (https://www.csi-hautesorne.ch/fr/Contenus/Seances-de-la-CSI/Seances-de-la-CSI.html)